10 mois 10 droits

CAMPAGNE CANTONALE DE SENSIBILISATION AUX DROITS DE L'ENFANT – 2017

CAFE DES DROITS
Discrimination d'Hier et d'Aujourd'hui

MERCREDI 22 MARS 2017
16H00
CITÉ DES ÉTUDIANTS
10, AVENUE DE CLOS-BROCHET
2000 NEUCHÂTEL

Intervenants

Monsieur Gianfranco De Gregorio,
Président de la Fédération neuchâteloise de communautés immigrées (FÉNECI)

Monsieur Selemawi Tekeseté

FéNeCi

«J'ai le droit d'être moi, d'avoir une identité»

Article 2 CIDE

1) Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation

2) Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille

Café des droits ouvert à toutes et tous

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL